Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_13-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE : 7 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Mme Carine LAMARQUE à Mme Pauline BENOIT

ABSENTE : Mme Carine LAMARQUE

DEL2026_02_04_13

DESIGNATION DES DELEGUES ELUS AU SDEF

PB D.R

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_13-DE

DEL2026_02_04_13

DESIGNATION DES DELEGUES ELUS AU SDEF

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement (SDEF) est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique, en lieu et place des communes et des EPCI membres.

Depuis sa création, ses missions de service public se sont diversifiées pour répondre aux problématiques énergétiques. Se sont ainsi greffées des compétences optionnelles (réseaux de distribution de gaz, de communications électroniques, d'éclairage public, de chaleur et/ou de froid) et des expertises pour accompagner le Finistère dans la voie de la transition énergétique.

En tant que membre, le Conseil municipal doit désigner ses représentants au SDEF au nombre de deux représentants titulaires et deux suppléants, conformément aux statuts du SDEF.

Ces élus seront appelés à siéger dans les comités territoriaux, mais aussi au sein des collèges électoraux (au nombre de dix pour le département) qui sont au cœur du dispositif de représentation des collectivités membres du SDEF. Les délégués de la commune siégeront dans le collège électoral Landerneau / Lesneven.

L'ensemble des représentants communaux de ce collège électoral procéderont à l'élection de neuf délégués titulaires et de neuf délégués suppléants au SDEF.

Il est ainsi proposé de désigner les délégués au SDEF suivants :

- 2 titulaires : Olivier BESCOND – Éric DUMESNIL
- 2 suppléants : Fabrice BERGERE – Christophe TIRILLY

DELIBERATION

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Contre	Abstentions	Pour	Votants
0	0	19	19

Approuve la désignation des délégués au SDEF suivants :

- 2 titulaires : Olivier BESCOND – Éric DUMESNIL
- 2 suppléants : Fabrice BERGERE – Christophe TIRILLY

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 3 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 8 avril 2026 et de sa publication légale le 8 avril 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R